



ENTRETIEN AVEC GUDRUN SMUHA

Propos recueillis par Verónica Sánchez Abchi
(IRDP et Université de Genève) et Luc Fivaz (HEP VD)

Im Kanton Genf schreitet die Weiterentwicklung der gymnasialen Maturität (WEGM) zügig voran. In diesem Interview gibt Gudrun Smuha, Mitarbeiterin bei der Generaldirektion für den Unterricht der Sekundarstufe II, einen Überblick über den aktuellen Stand der Arbeiten, deren Auswirkungen auf den Sprachunterricht und ihre damit verbundenen Überlegungen.

● Gudrun Smuha | Département de l'instruction publique (DIP), Genève



Gudrun Smuha est membre de l'équipe matu2023.ge de la DGESII du Canton de Genève et enseignante d'allemand depuis plus de 20 ans. Elle collabore dans la rédaction des PEC langues et d'examens cantonaux de langue ainsi que dans des projets de formation pour enseignants de langue à Genève.

1. Pour commencer, quel est votre fonction, votre rôle dans le canton et, plus spécifiquement, dans la réforme de la maturité ?

Je suis chargée de mission à la Direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII) du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève. Les chargées et chargés de mission sont des enseignantes et enseignants du secondaire II qui conjuguent un enseignement en établissement avec des tâches spécifiques à la direction générale, liées à des projets ou à des domaines stratégiques.

J'enseigne l'allemand au Collège Claparède (filiale gymnasiale). Au sein de la DGESII, je suis responsable de la discipline Allemand pour l'ensemble des filières du secondaire II, tant dans l'enseignement général que professionnel, avec un accent particulier sur les examens de fin de cursus.

Je fais par ailleurs partie de l'équipe du projet matu2023.ge, composée du chef de projet et de trois autres membres. À ce titre, je suis plus spécifiquement en charge des langues secondes et je contribue plus largement aux réflexions transversales du projet, par exemple en lien avec les domaines transversaux et les orientations générales de la réforme.

2. Pourriez-vous nous dire brièvement où en est la mise en œuvre de la réforme dans le canton de Genève ? Quand prévoit-on sa mise en application ?

Le canton de Genève a d'ores et déjà arrêté les grandes lignes du projet, notamment la grille horaire, qui définit le nombre d'heures attribuées à chaque discipline sur l'ensemble du cursus gymnasial ainsi que leur répartition sur les quatre années. Le nombre et les intitulés des options spécifiques ont également été fixés.

Actuellement, dix-sept groupes de rédaction travaillent à l'élaboration des plans d'études cantonaux (PEc) pour les disciplines fondamentales ainsi que pour le sport. Les travaux ont débuté en novembre 2025 ; une première phase de consultation a eu lieu en décembre et, au cours du printemps, les rédactrices et rédacteurs remettront une première version complète des plans d'études.

La mise en application de la réforme est prévue de manière progressive, selon le calendrier fixé au niveau cantonal, en cohérence avec les échéances définies par le cadre fédéral.

« Pour les trois langues vivantes enseignées en discipline fondamentale, ces compétences clé sont désormais identiques. Cette décision renforce la lisibilité du curriculum et favorise une transversalité accrue entre les langues. »

3. Quels sont les principaux changements qu'implique la réforme dans le canton de Genève pour les langues étrangères (allemand, anglais, italien, espagnol, latin) ?

Il convient d'abord de distinguer les langues vivantes du latin, puis les disciplines fondamentales des options spécifiques. Dans ce cadre, je m'exprimerai principalement sur l'allemand, l'anglais et l'italien, et plus marginalement sur le latin. L'espagnol, qui n'est pas une discipline fondamentale dans le nouveau Plan d'études Cadre (CDIP, 2024), sera proposé comme option spécifique, en combinaison avec un enseignement centré sur les cultures hispaniques (option spécifique bidisciplinaire). Les réflexions de fond concernant les contenus et les modalités d'enseignement dans les options spécifiques débiteront à la rentrée 2026.

Le canton de Genève a fait le choix stratégique de demander aux groupes de rédaction des plans

d'études disciplinaires de définir, pour chaque discipline, des compétences clé à atteindre à l'issue de la formation gymnasiale. Pour les trois langues vivantes enseignées en discipline fondamentale, ces compétences clé sont désormais identiques. Cette décision renforce la lisibilité du curriculum et favorise une transversalité accrue entre les langues, en ouvrant un espace de dialogue sur les stratégies de compréhension et de production, mais aussi sur les dimensions interculturelles, culturelles et littéraires de l'enseignement des langues.

Au-delà de cet alignement, les plans d'études connaissent un changement de paradigme important. Jusqu'ici, les progressions annuelles étaient majoritairement structurées par les contenus, les compétences visées restant souvent implicites. Le nouveau plan d'étude inverse cette logique : il explicite les niveaux de compétences à atteindre à la fin de chaque année de formation et rattache, lorsque cela est pertinent, des contenus, des œuvres ou des types de tâches à ces objectifs. Les contenus linguistiques, culturels ou littéraires deviennent ainsi des leviers didactiques au service du développement des compétences, et non plus une fin en soi.

4. Quels sont, selon vous, les aspects positifs ou les opportunités, ainsi que les défis que la réforme implique pour l'enseignement des langues étrangères ?

Toute réforme offre l'occasion de porter un regard critique sur les pratiques existantes. Ce processus apparaît d'autant plus nécessaire aujourd'hui que l'intelligence artificielle ouvre la possibilité d'une délégation cognitive partielle de certaines opérations, par exemple dans la production et la compréhension de textes, ce qui invite à repenser les processus d'apprentissage et les pratiques d'enseignement.

La mise au centre des compétences constitue, à cet égard, une opportunité majeure pour l'enseignement des langues. Ainsi, la compétence de pouvoir s'appuyer sur une conscience linguistique et plurilingue dépasse la simple connaissance de la grammaire. La compétence de communication englobe la compréhension et la production à l'oral et à l'écrit ainsi que la médiation. D'autres compétences essentielles concernent l'appréciation de la littérature, de la culture et de l'interculturalité, l'utilisation des médias modernes, ainsi que l'établissement des liens avec la société et le monde contemporain. Cette approche contribue à une formation complète des élèves et répond pleinement au double objectif de la maturité gymnasiale : préparer aux études universitaires tout en formant des citoyennes et citoyens capables de participer activement à la vie en société.

« Un défi me tient par ailleurs particulièrement à cœur : la compréhension de ce que signifie réellement la référence au CECR dans le plan d'études cadre fédéral. »

En parallèle, toute évolution implique des défis. Les changements demandent un investissement important de la part des personnes concernées, en particulier des enseignantes et enseignants de langue, et cet effort ne doit pas être sous-estimé.

Un défi me tient par ailleurs particulièrement à cœur : la compréhension de ce que signifie réellement la référence au CECR dans le plan d'études cadre fédéral. Il est essentiel de rappeler que le Conseil de l'Europe a développé le CECR comme un instrument politique et éducatif au service du dialogue interculturel, du plurilinguisme et de la compréhension mutuelle, contribuant ainsi à la paix et à la cohésion démocratique en Europe. Le CECR n'est ni un système d'examens ni une instance de validation, et son utilisation ne se traduit pas automatiquement par un type d'examen donné. Les examens dits «CECR», proposés par des actrices et acteurs publics ou privés, poursuivent des finalités propres et ne sont pas certifiés par le Conseil de l'Europe. Le rôle premier du CECR est de favoriser la transparence, la comparabilité et une éducation citoyenne par les langues : c'est dans cet esprit que son usage est préconisé dans le PEC.

5. Quels sont les enjeux dans ce nouveau PEC par rapport à l'évaluation ?

De manière générale, l'évaluation de tout enseignement, qu'il s'agisse d'une langue ou non, devrait s'appuyer sur un alignement curriculaire clair et reposer sur un construit d'évaluation¹ explicitement défini.

Les enjeux varient toutefois selon le type d'évaluation concerné. Dans le cas des évaluations à forts enjeux (*high-stakes*), telles que l'examen de maturité, des réflexions approfondies sont nécessaires afin de garantir la validité et la cohérence des dispositifs, sans pour autant dénaturer les spécificités de l'enseignement gymnasial. L'évaluation courante, formative comme sommative, joue, elle aussi, un rôle central.

Lorsqu'un plan d'études est formulé en termes de compétences, il en découle logiquement des pratiques d'évaluation en lien avec ces compétences à différentes étapes de la formation, avec des niveaux clairement définis. Concrètement, l'évaluation doit prendre en compte les performances des

élèves à l'aide de critères explicites en lien avec les activités langagières et culturelles effectivement travaillées et évaluées. Cela suppose des échanges professionnels, en s'appuyant sur la grande expérience et les connaissances pratiques des enseignantes et enseignants du terrain, ainsi que sur des dispositifs de formation et d'accompagnement.

Dans cette perspective, nous avons récemment invité Małgorzata Barras de l'Université de Fribourg à Genève pour dispenser une formation consacrée à l'évaluation de la compréhension orale et écrite au secondaire II. Cette formation a rencontré un écho très positif, illustrant l'intérêt et le besoin d'un travail collectif autour de ces questions.

6. Pour terminer, quel message souhaiteriez-vous adresser spécifiquement aux enseignantes et enseignants de langues étrangères qui lisent *Babylonia* et qui se demandent comment se situer face à cette réforme ?

À mon sens, toute réforme offre l'occasion de porter un regard réfléchi sur nos pratiques actuelles et sur la possibilité de faire autrement ou de confirmer ce qui fonctionne déjà. C'est une chance précieuse d'ouvrir un espace de dialogue et de réflexion collective.

Par ailleurs, ce n'est pas uniquement la réforme de la maturité gymnasiale qui nous invite à interroger nos pratiques d'enseignement des langues, mais aussi la réalité quotidienne de nos élèves. Le monde multimédia, les évolutions sociétales, la place de la lecture, l'omniprésence de l'intelligence artificielle : tous ces éléments nous amènent à repenser notre rôle et nos approches pédagogiques.

Une chose me semble toutefois essentielle : l'apprentissage des langues, l'ouverture à l'altérité, la réflexion sur nos manières de nous exprimer et sur celles des autres, tout comme l'espace que peut offrir la lecture, confèrent aujourd'hui à notre métier une importance toute particulière. Dans ce contexte, enseigner les langues n'a sans doute jamais été aussi exigeant, ni aussi porteur de sens. ●

Références :

- Bouchard, M. E. G., Fitzpatrick, E. M., & Olds, J. (2009). Analyse psychométrique d'outils d'évaluation utilisés auprès des enfants francophones. *Canadian Journal of Speech-Language Pathology & Audiology*, 33(3), 129-140.
- CDIP. (2024). Plan d'études cadre écoles de maturité gymnasiale. Conférence de directrices et de directeurs cantonaux de l'instruction publique.

¹ Note des éditeur-trices : Le construit fait référence à « la définition conceptuelle, théorique ou opérationnelle de ce qui est mesuré » (Bouchard et al., 2009).